

MOTION

au sens de l'art. 32 du Règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy

« Pour un développement harmonieux de la politique en matière de Petite Enfance à Lancy »

Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le monde de la Petite Enfance a connu une évolution importante ces dernières décennies. La Ville de Lancy s'est investie activement pour les familles et a notamment concrétisé la création de nombreuses nouvelles places de crèche, pour répondre à un besoin croissant pour la garde des enfants en âge préscolaire : création de l'EVE du Plateau, agrandissement de la crèche Chante-Joie, de l'EVE Clair-Matin, création de la nouvelle crèche Les Couleurs du Monde. En totalité, plus de 280 places ont été créées ou reprises ces deux dernières décennies, pour arriver aujourd'hui à 366 places d'accueil (permettant d'accueillir environ 495 enfants).

Le fonctionnement associatif permet à chaque institution de fonctionner de manière autonome, tout en collaborant avec les autres structures et avec le Service des Affaires Sociales de la Ville de Lancy.

Malgré ces efforts importants, et de par la croissance significative de la population ces dernières années, la Ville de Lancy connaît actuellement une pénurie de places de garde pour les enfants en âge préscolaire : plus de 300 enfants sont en attente d'une place en crèche à l'heure actuelle. Parmi ceux-ci, plus de 2/3 des parents habitent sur la commune de Lancy. Même s'il convient de relativiser ce chiffre, il s'agit d'une situation préoccupante. De plus, nous pouvons penser, qu'avec la densification prévue des zones de logement, la demande continuera à augmenter.

La Ville de Lancy vise actuellement à améliorer le taux d'offre de places en crèche par rapport au nombre d'enfants en âge préscolaire recensés, pour atteindre le palier de 20%, comme l'ont déjà fait plusieurs grandes communes genevoises.

D'autres moyens de garde sont disponibles pour les familles, comme l'Accueil Familial de Jour (garde d'enfants à domicile). Des structures de coordination ont vu le jour et des moyens importants pour professionnaliser et encadrer la garde à domicile sont développés. Environ 30 accueillantes familiales sont actives actuellement sur Lancy. Ce mode d'accueil n'est pas qu'une solution « de second choix » pour les familles, il peut être plus adapté dans certains cas (selon les situations familiales). Quant aux garderies et jardins d'enfants, qui proposent principalement un accueil à la demi-journée, ils sont plus particulièrement adaptés pour les enfants dont les parents ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel et permettent une socialisation et une préparation des enfants au passage à l'école primaire.

Sur le plan financier, il faut noter que le coût pour la création de places de crèche est important. En effet, les structures d'accueil sont soumises à des normes d'encadrement strictes en matière de personnel et de locaux. Une place pour un enfant qui fréquente une crèche tous les jours coûte à la Ville de Lancy en moyenne CHF 39'000.- par année (après déduction de la participation des parents), pour un montant total de CHF 13'000'000.- par année (selon le budget 2018).

L'accueil chez une accueillante familiale de jour représente un investissement financier plus limité, une place à plein-temps coûte environ CHF 10'000.- à la collectivité.

Par ces motifs, et sur proposition du Groupe PDC, le Conseil Municipal de Lancy invite le Conseil Administratif

- à poursuivre la création de nouvelles places de crèche, comme cela est prévu dans la planification financière quadriennale, afin d'atteindre et de maintenir un taux d'offre de 20%.

- à développer l'offre en matière d'Accueil Familial de Jour

- en encourageant les structures de coordination à mener une campagne active d'information pour développer le recrutement de nouvelles accueillantes familiales.

- en soutenant des mécanismes qui permettront d'inciter les accueillantes familiales à travailler dans les structures d'accueil collectives (stages, engagement en vue d'une formation).

- à mettre en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance, afin de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter une clarification du rôle de chaque partenaire, et favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur.

Parti Démocrate Chrétien, le 15 février 2018

Conseil municipal du 1^{er} mars 2018

Motion renvoyée à la Commission sociale à la majorité

Conseil municipal du 27 septembre 2018

Motion acceptée à l'unanimité